

Séance du 09 février 2017

L'an deux mille dix sept et le 9 février à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS BASTIDES DE LOMAGNE s'est réuni à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

Présents : Messieurs et Mesdames MANTOVANI Guy, BEGUE Gilles, BIGNEBAT Suzanne, CHAUBET Claire, DENIEL Renée, FERRADOU Jacqueline, LAVIGNE Maryse, MARCET Gérard, SEYCHAL Marie-José,

Excusés : DELAYE Annie, LABORDE Marie-Pierre, LECOCQ Jean-Charles, MARTIN Martine, SOULIER Nathalie, TURINI Florence, SORO Daniel, TAUPIAC David.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Maryline DOMEJEAN

Pratiques salariales.

Le Président rappelle les différentes délibérations qui étaient en vigueur au CCAS de Saint Clar avant la fusion au 01 01 2015.

Délibérations du :

7 mars 2008 : Indemnisation des tâches administratives

25 septembre 2008 : Indemnité forfaitaire des frais de déplacements

12 octobre 2009 : Téléphonie mobile

12 octobre 2009 : Assurance véhicules

30 juin 2010 : Plein temps choisi

16 mars 2011 : Rémunération des dimanches et jours fériés travaillés

30 juin 2011 : Indemnité chaussures

30 juin 2011 : Instauration du compte épargne temps.

Le Président explique que le CIAS lors de sa constitution le 22 décembre 2014 a pris les délibérations pour l'indemnisation des déplacements des aides à domicile, de plus en conseil du 15 janvier 2015 les délibérations suivantes ont été adoptées, travail dimanche et jours fériés, indemnité 10% sur les heures complémentaires.

Vu l'avis favorable du CT du 18 janvier 2017 sur l'abrogation des délibérations portant sur les pratiques salariales antérieures à 2015

Le Président propose au conseil d'administration d'abroger toutes les délibérations des CCAS-SAAD de Saint Clar et Mauvezin, portant sur les pratiques salariales antérieures au 01 01 2015 au profit de celles validées par le conseil d'administration du CIAS.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Modification du Tableau des emplois

Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale BASTIDES DE LOMAGNE informe l'assemblée qu'il est souhaitable de modifier les emplois au tableau des effectifs adopté le 10 mai 2016, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le président propose :

- Création d'un emploi à 12H, dans le cadre d'emploi des agents sociaux
- Création d'un emploi à 17H, dans le cadre d'emploi des agents sociaux
- Création d'un emploi à 15H, dans le cadre d'emploi des agents sociaux

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire placé auprès du CDG.

DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

Total Postes :		60			39,00	18,00	4,00
Emplois			Cadre d'Emploi		Postes Pourvus titulaires	Postes Pourvus NON Titulaires	Postes à pourvoir
<u>Filière Administrative</u>			H Hebd o				
Responsable d'antenne Mauvezin	1	35	Rédacteur	1	0	0	
Rédacteur	1	28		1	0	0	
Responsable d'antenne Cologne	1	27		1	0	0	
Adjoint Administratif	1	35	Adjoint administratif	1	0	0	
Chef de Service Saad	1	35		1	0	0	
Responsable d'antenne St Clar	1	35		1	0	0	
Secrétariat	1	17,5		0	0	1	
<u>Filière Sociale</u>			H Hebd o				
Aide à Domicile	1	32,0	Agent Social	1	0	0	
Aide à Domicile	2	30,0		1	0	1	
Aide à Domicile	4	28,0		4	0	0	
<i>Aide à Domicile</i>	2	25,0		2	0	0	
Aide à Domicile	3	22,0		3	0	0	

Aide à Domicile	4	20,0		4	0	0
Aide à Domicile	18	17,0		10	8	0
Aide à Domicile	5	16,0		2	2	1
Aide à Domicile	3	15,0		2	1	0
Aide à Domicile	8	12,0		3	5	0
Aide à Domicile	1	10,0		0	1	0
Aide à Domicile	1	5,0		0	1	0
<u>Filière Technique</u>		H Heb do				
Adjoint Technique	1	28,0		1	0	0

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

La décision est votée à l'unanimité.

Suivi des carrières des aides à domicile

Monsieur le Président explique à l'assemblée la situation des aides a domicile du CCAS de Saint-Clar majoritairement en CDI.

Il propose que les agents en CDI bénéficient des même avancements d'échelon que les agents titulaires, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 18 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité ces dispositions.

Cette délibération annule et remplace toutes délibérations prises par le CCAS de Saint Clar antérieurement à 2015.

Vote du Compte Administratif CIAS 2016

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Guy MANTOVANI vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête les comptes :

FONCTIONNEMENT	BP	Réalisé
Dépenses	215 000	214 960.63
Recettes	215 000	219 200.37
Excédent		4239.74

Vote du compte de gestion 2016 CIAS

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par Monsieur Alain EBRO, trésorier, à la clôture de l'exercice, Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures,

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée en même temps que le compte administratif,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

-Vote le compte de gestion 2016 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Affectation des résultats 2016 CA CIAS

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de MANTOVANI Guy, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant Que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	4 239,74
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 239,74
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	4 239,74
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 239,74

Vote du compte administratif CIAS/ SAAD 2016

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Guy MANTOVANI vote le Compte Administratif SAAD de l'exercice 2016 et arrête les comptes :

FONCTIONNEMENT	BP	Réalisé
Dépenses	1285395	1283082,97
Recettes	1285395	1310098,16
Excédent		27015,19

Vote du compte de gestion SAAD 2016

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par Monsieur Alain EBRO, trésorier, à la clôture de l'exercice, Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures,

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée en même temps que le compte administratif,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

-Vote le compte de gestion 2016 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Affectation des résultats 2016 CA SAAD

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de MANTOVANI Guy, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	27015,19
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	27015,19
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	27015,19
AFFECTATION EN RÉSERVE DE COMPENSATION(1068)	27015,19
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00

Suivi de carrière des agents en CDI.

Cette délibération annule et remplace la précédente enregistrée à la Sous-Préfecture le 17/02/2017, sous N°: D - 09 02 2017-03, pour erreur matérielle.

Monsieur le Président explique à l'assemblée la situation des aides à domicile du CCAS de Saint-Clar majoritairement en CDI.

Il propose que les agents en CDI fassent l'objet d'une évolution de carrière en fonction des résultats de l'entretien professionnel.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 18 janvier 2017.

Monsieur le Président propose l'avancement d'échelon pour les agents inscrits au tableau ci-dessous :

				Au 28/02/2017		Au 01/03/2017		
NOM	DUREE CDI	Echelon	Date accès échelon	IB	IM	Echelon	IB	IM
CANDELON	17H	4 ^{ème} ech	01/02/2014	343	324	5	352	329

CASTETBIELH	17H	5 ^{ème} ech	01/02/2014	347	325	6	354	330
CRESPY	17H	1 ^{er} ech	02/10/2012	340	321	2	348	326
DARRE	12H	3 ^{ème} ech	01/10/2012	342	323	4	351	328
DELAURIES	12H	1 ^{er} ech	15/06/2015	340	321	2	348	326
GENSAC	17H	11 ^{ème} ech	01/07/2010	400	363		407	367
PELOU	17H	5 ^{ème} ech	01/02/2014	347	325	6	354	330
SOUCARET	17H	1 ^{er} ech	06/09/2012	340	321	2	348	326

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité ces dispositions.

Cette délibération annule et remplace toutes délibérations prises par le CCAS de Saint Clar antérieurement à 2015.

Au registre sont les signatures